



Pontoise, le 12 mars 2024

NI FEIGNANT.ES, NI IMBÉCILES

**Certain.es se sentent fliqué.es, surveillé.es,
Certain.es se sentent déconsidéré.es,
D'autres infantilisé.es,
Pour toutes et tous, le lien de confiance semble rompu.**

Contrairement à ce que semble croire la direction, nombreux sont les cas de souffrance au travail au SPIP du Val d'Oise, certain.es collègues nous ayant même avoué avoir eu des idées noires aux cours des derniers mois.

Nous savons également que notre service a fait l'objet de plusieurs signalements par la médecine du travail, suite à des visites obligatoires ou sollicitées par les agent.es.

Quand ils et elles tentent tant bien que mal de faire face à leur surcharge de travail, l'organisation du service et du travail au sein du SPIP ne fait qu'accentuer leurs difficultés, sans parler des situations de défaillance managériale.

Les personnels n'en peuvent plus et dénoncent: la multiplication et l'empilement des notes de services (la plupart du temps sans concertation réelle ni échanges préalables), les affectations de dossiers pendant les congés ou arrêts maladies, des annulations de télétravail injustifiées, des refus de congés non motivés, des refus (ou avis défavorables) sans fondement pour des formations, des propos accusateurs ou suspicieux, une répartition de la charge de travail sur certains (pour en épargner d'autres ?) sans explication, etc.

Celles et ceux (encore) épargné.es par ces maux sont aujourd'hui affecté.es, par empathie, par la souffrance vécue et exprimée par leurs collègues, et les injustices qu'ils et elles observent dans la gestion des personnels et le fonctionnement du service.

Nous demandons une réelle prise en compte de cette situation presque inédite, par son ampleur, au SPIP 95.

Nous revendiquons la mise en œuvre d'une véritable démarche de prévention des risques psychosociaux (RPS), qui s'attaque d'abord aux causes : **l'organisation du travail et du service**. Agir sur les conséquences (prise en compte individuelle des agent.es en souffrance) est important mais cela n'est pas de la prévention et cela ne répond pas aux obligations qui pèsent sur l'administration :

En matière de santé et sécurité au travail l'administration-employeur a une obligation de résultat, pas seulement de moyen. **Les agent.es ne doivent pas souffrir de leur travail, ne doivent pas en être malade.**

Pour faire face à l'augmentation de l'activité c'est à l'administration de prendre des mesures de recrutement massif s'il le faut, de prioriser, de réorganiser le travail, Nous ne sommes payés que pour faire notre travail, tout notre travail, mais pas tout « LE » travail.

Nous souhaitons également rappeler que, au sens de la recommandation 29 des règles européennes relatives à la probation « **Les effectifs des services de probation doivent être suffisants** pour qu'ils puissent assurer pleinement leur mission », les CPIP rappellent que « **le nombre de dossiers que chaque agent a à traiter doit lui permettre de surveiller, guider et assister efficacement les auteurs d'infraction** ».

Améliorer les conditions de travail, construire un collectif de travail, basé sur la confiance et l'entraide, ne peut plus se résumer à la distribution de quelques goodies ou viennoiseries.

Les personnels du SPIP, réaffirment leur volonté, mais aussi leur besoin, de remplir leurs missions, toujours du mieux qu'ils et elles le peuvent, et de venir travailler dans un climat de confiance, soutenu.es par leur hiérarchie de proximité.

Face à ces constats, et notamment en raison d'une charge de travail qui ne leur permet plus de s'acquitter sereinement de leurs tâches, les personnels réunis massivement en AG ce 7 mars 2024, affirment le besoin urgent d'une nécessaire priorisation des tâches qui leur incombent. Cette priorisation est due à tout fonctionnaire, responsable et attaché à la qualité du service public, lorsque sa charge de travail, non maîtrisée et mal évaluée par sa hiérarchie, ne lui permet plus d'agir au service de l'intérêt général.

Les personnels du SPIP regrettent également une conception excessivement pyramidale et hiérarchique de l'organisation d'un service et des rapports entre les agent.es.

Les personnels d'insertion et de probation tiennent aussi à porter à la connaissance de la direction que leur sens du service public et de l'intérêt général est heurté par certaines annonces faites ou décisions prises qui leur semblent constitutives de l'abandon de toute idée de qualité du service rendu, pour ne plus prendre en compte que la quantité. Notre devoir de fonctionnaire est de remplir nos missions, au service de la société, pas de cocher des cases pour ouvrir des parapluies.

Le malaise actuellement ressenti par certains collègues, est bien révélateur d'un climat et de conditions de travail dégradées au sein de notre SPIP.

Les représentants syndicaux des personnels, continueront à apporter leur soutien à l'ensemble des personnels du SPIP du Val d'Oise, à défendre leurs intérêts et à porter leurs revendications.

**La direction doit entendre les difficultés de ses agent.es.
Elle doit aussi agir en conséquence et prendre des mesures pour sortir de
cette situation**

Il en va de sa responsabilité.